

# Politique gouvernementale de cybersécurité

## PRINCIPES

# 1

### PRINCIPE 1

Assurer l'application de mesures de protection proportionnelles à la valeur de l'information et aux risques encourus

# 2

### PRINCIPE 2

Favoriser et encourager l'adoption de comportements cybersécuritaires

# 3

### PRINCIPE 3

Miser sur le développement des compétences, l'attraction et la rétention des talents

# 4

### PRINCIPE 4

Encourager le partage et la mise en commun

# 5

### PRINCIPE 5

Intégrer la protection de l'information en amont

#### Axe 1

La cybersécurité, une priorité gouvernementale

#### OBJECTIF 1

Gouverner la cybersécurité par une vision globale et concertée

#### OBJECTIF 2

Placer le personnel au cœur de la cybersécurité

#### Axe 2

Des services publics sécuritaires

#### OBJECTIF 3

Assurer la protection et la résilience des services publics et des échanges électroniques gouvernementaux

#### OBJECTIF 4

Être proactif à l'égard des menaces émergentes

#### OBJECTIF 5

Miser sur les forces d'un réseau gouvernemental de cyberdéfense

#### OBJECTIF 6

Tirer profit d'une expertise de pointe en cybersécurité

#### Axe 3

Des citoyennes et citoyens confiants et avertis

#### OBJECTIF 7

Préserver la confiance des citoyennes et citoyens à l'égard de la sécurité de leurs données

#### OBJECTIF 8

Faire des citoyennes et citoyens des utilisateurs numériques avertis

#### Axe 4

Des partenariats stratégiques et durables

#### OBJECTIF 9

Tirer avantage des forces de l'écosystème